

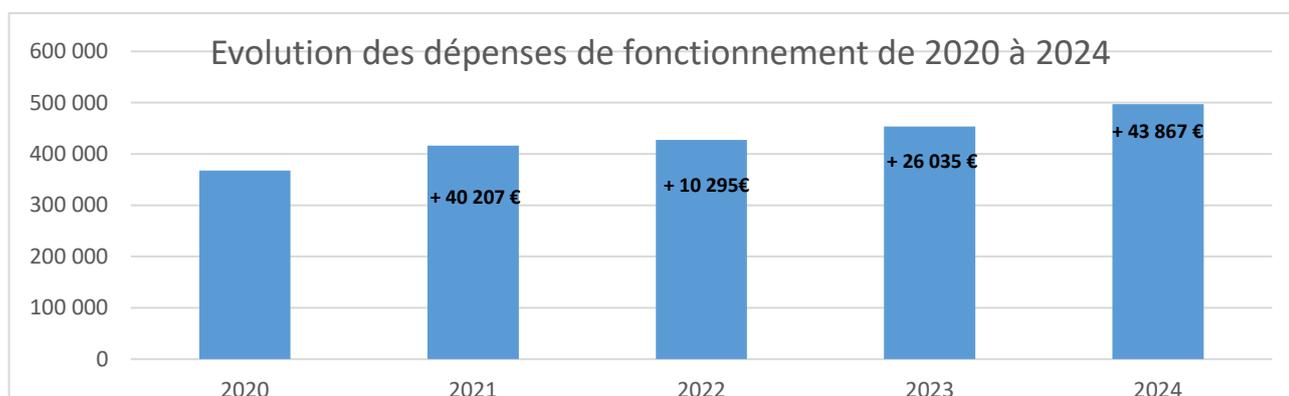
Budget Principal Analyse du Compte Administratif 2024

⇒ 497 304 € de dépenses de fonctionnement

⇒ 601 380 € de recettes de fonctionnement

⇒ 104 076 € d'excédent de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement



En 4 ans : + 120 000 € d'augmentation soit + 24 %

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 43 867 € entre 2023 et 2024.

Augmentation des chapitres :

011 – charges à caractère général : + 34 340 €

012 – charges de personnel : + 17 170 €

66 – charges financières : + 4 815 €

014 – atténuation de produits : + 300 €

Diminution des chapitres :

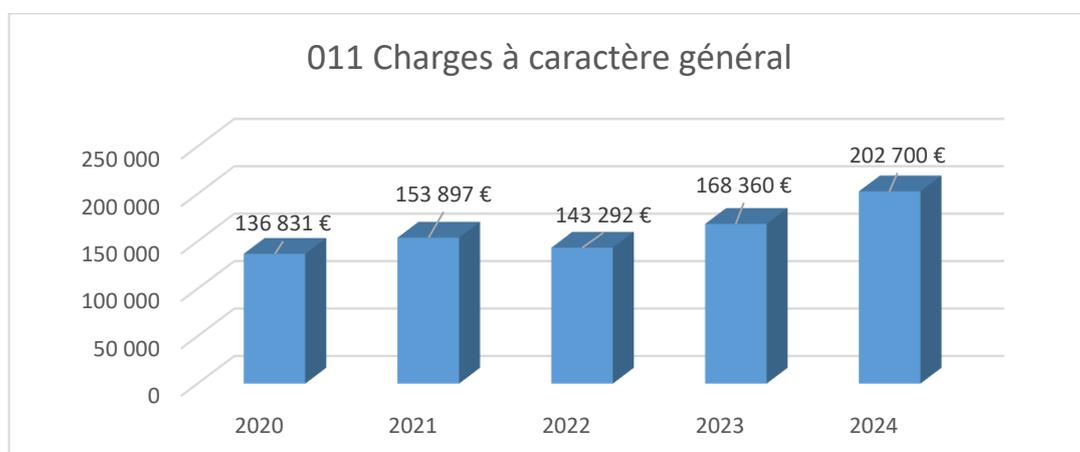
65 – charges de gestion courante : - 12 759 €

67 – charges exceptionnelles : 0 €

Les charges à caractère générale (chapitre 011) augmentent de 34 340 €

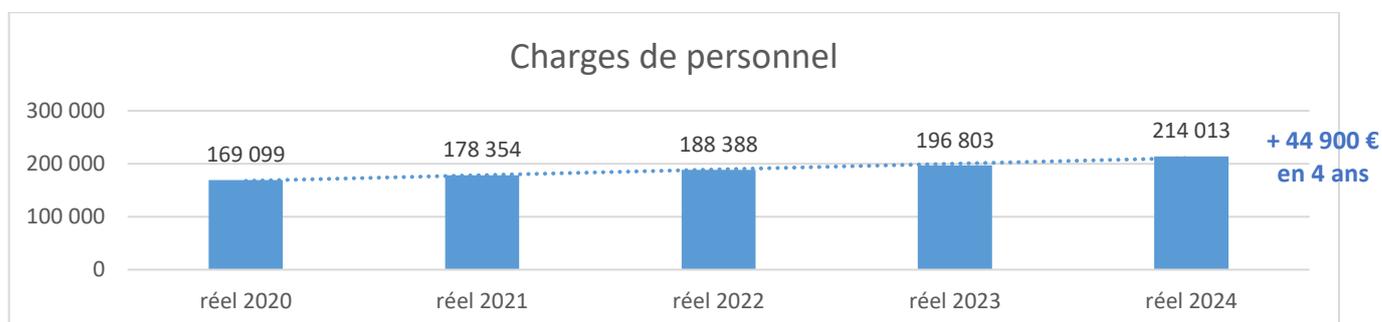
Les principales évolutions :

- + 22 611 € - Energie (60612) : les prix négociés par le SIEA en 2023 avec la prime XXX ne s'appliquent plus en 2024.
- + 4 003 € - Fournitures (60628) : hausse des achats de fournitures
- + 3 258 € - Prestations de service (611) : projet NEFLE de l'école compensé par une subvention
- + 3 031 € - Entretien des bâtiments (615221) : rénovation de la cuisine de la salle polyvalente
- + 2 867 € - Fourniture de voirie (60633) : cailloux chemin Merlot et chantier maternelle
- + 2 384 € - Entretien de terrain (61521) : prestation élagage (1 200 €) et mise à plat des stèles cimetière (950 €)
- - 9 042 € - Entretien de véhicule (61551) : plusieurs réparations sur le tracteur (12 370€) en 2023.



Les charges de personnel (012) augmentent de 17 170 €

- L'augmentation représente + 6 % par rapport à 2023. Il faut noter l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires au 01/01/2024 (+1,5%, soit + 5 points) et le recours à plusieurs solutions pour faire face à l'absence de l'agent technique (agence intérim, remplaçant).

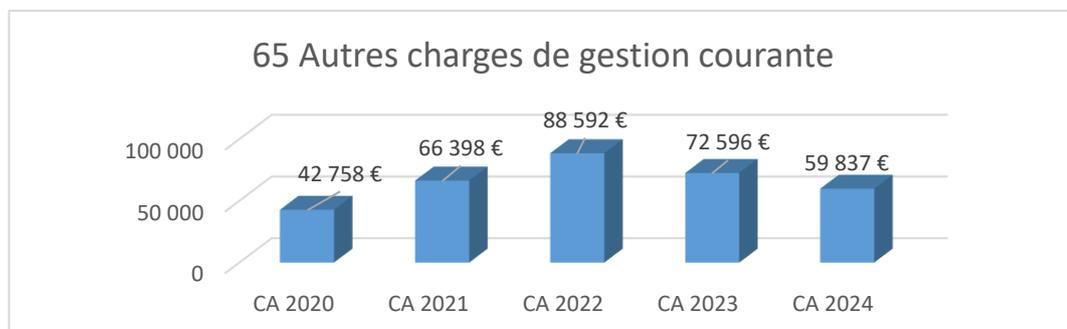


Les charges de gestion courante (65) diminuent de 12 758 €.

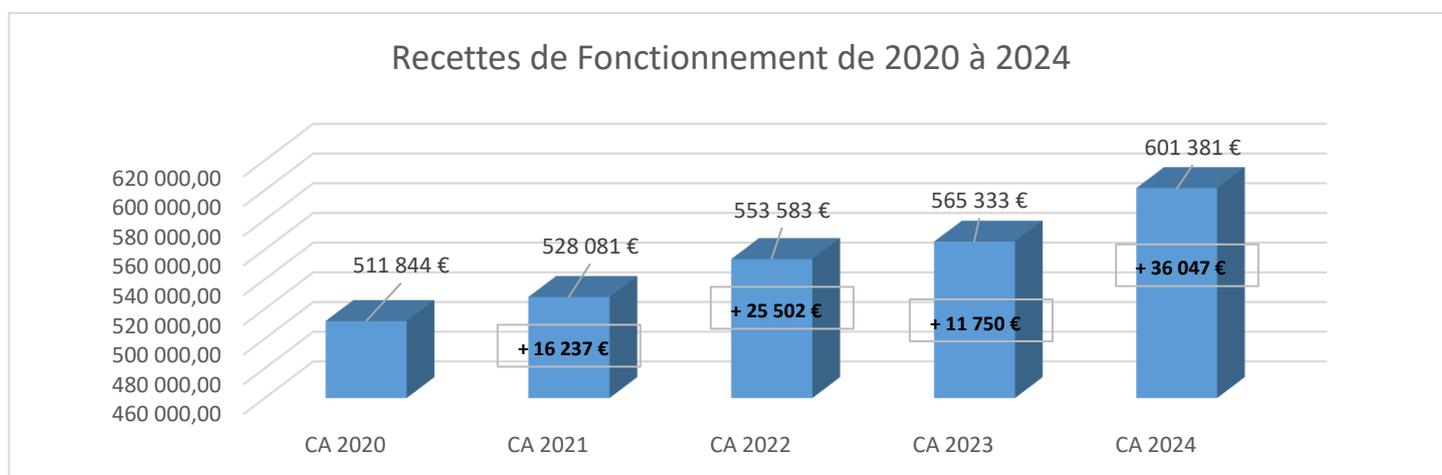
➤ - 21 936 € : Contributions aux organismes de regroupement (65548) : le solde des travaux d'éclairage public n'a pas été versé au SIEA car les devis étaient supérieurs au montant des travaux

➤ + 6 621 € : Subvention aux associations (65748) : subvention aux Petits Loups (8 690 €), au tennis de table (2 096 €) et à la bibliothèque (2 000 €). Pour ces 2 dernières, une compensation est versée par GBA dans l'attribution de compensation.

➤ + 2 120 € : Charge de gestion courante (65888) : remboursement de provisions de chauffage aux locataires.



Recettes de Fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de : + 36 047 €

Augmentation des chapitres :

70 – produits des services et domaines : + 6 555 €

73 – impôts et taxes : + 17 302 €

75 – autres produits de gestion courante : + 1 965 €

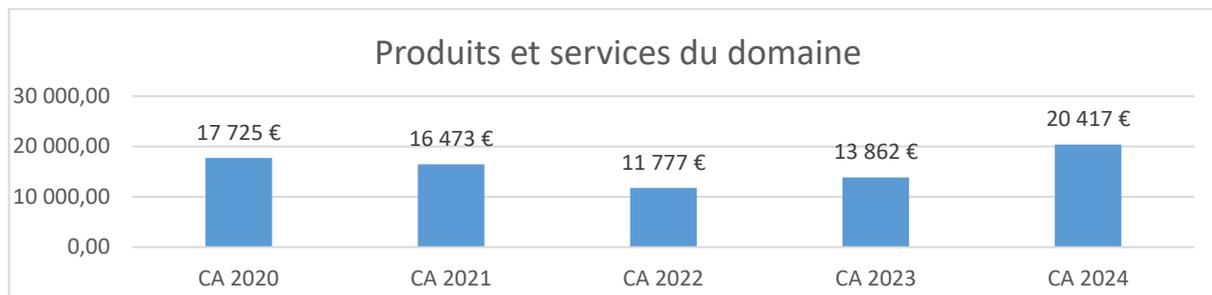
77 – produits exceptionnels : + 12 024 €

Diminution des chapitres :

74 – dotations et participations : - 1 800 €

Les produits des services et domaines (70) augmentent de : 6 555 €

➤ + 5 017 € : 3 920 € d'arriérés demandés à Orange pour la redevance d'occupation du domaine public + l'année 2024 (1097€)



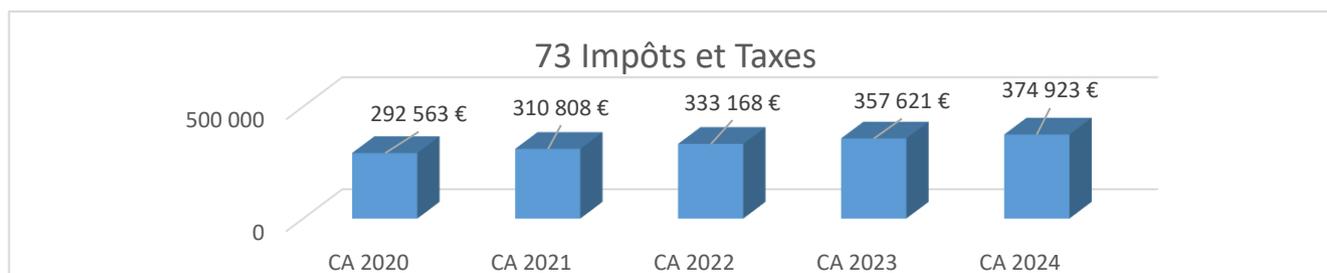
Les impôts et taxes (73) augmentent de : 17 302 €.

➤ + 16 526 € - impôts locaux (73111) : revalorisation des bases d'imposition de 3,9 %. (+7% en 2023)

Augmentation de + 0,75 % du taux de taxe foncière sur le bâti = gain pour la commune d'env. 1 500 €.

➤ + 11 702 € - attribution de compensation de GBA (73211) : augmentation du fond de solidarité (+ 3 470 €) et compensation des subventions associations (+ 4 096 €)

➤ - 11 206 € - droits de mutation (73223)



Les dotations et participations (74) diminuent de : 1 800 €

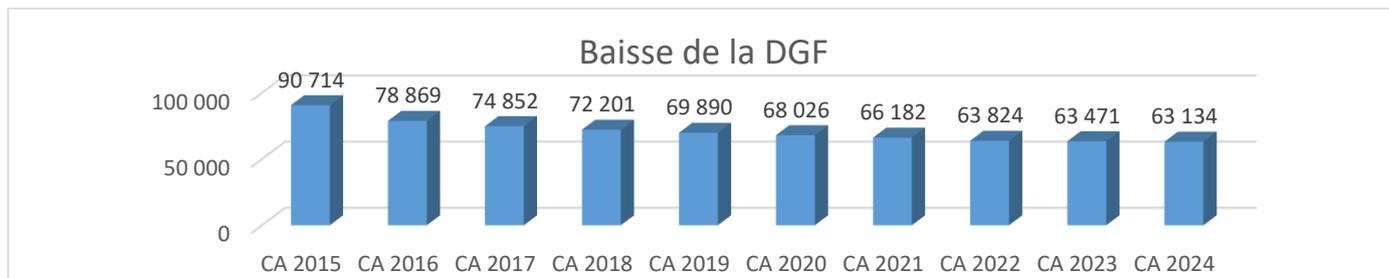
➤ - 3 405 € - FCTVA : sur dépenses réalisées en 2022 (base 3 830 € de travaux d'entretien bâtiments et voirie)

➤ - 3 138 € - une partie de la participation de St Sulpice est désormais perçue en recettes d'investissement

➤ + 2 872 € - Participation Etat : Projet NEFLE : acompte subvention de 2 550 € sur 8 500 € à percevoir

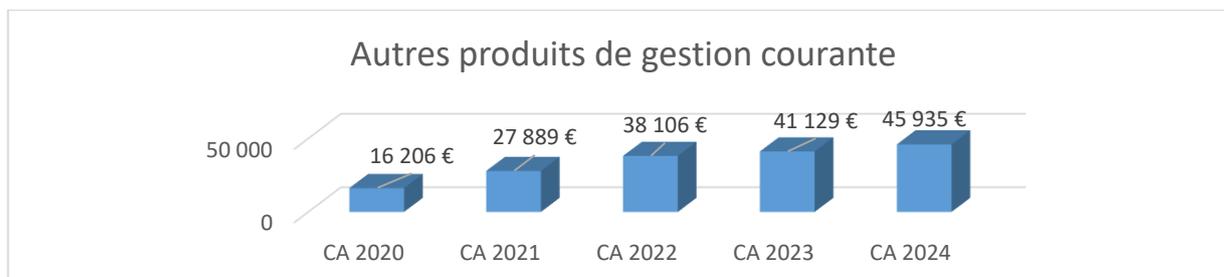
➤ + 2 109 € - Dotation de solidarité rurale





Les autres produits de gestion courante (75) augmentent de : 1 965 €

- + 1 403 € de locations de salles sont en augmentation.



Les produits exceptionnels (77) augmentent de : 12 024 €

- + 6 272 € de remboursement par le SIEA suite à des avances trop versées pour les travaux d'éclairage public
- + 2 960 € de remboursement par BNP Paribas suite à des trop perçus sur la location/maintenance des copieurs
- + 2 813 € de dégrèvement de taxes foncières de 2020 à 2022

Sans prendre en compte les sommes perçues exceptionnellement en 2024 (RODP Orange, produits exceptionnels)

Le montant des recettes de fonctionnement « courantes » seraient d'environ 585 500 €,

soit + 20 000 € par rapport à 2023.

Capacité d'autofinancement :

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de Fonctionnement	511 844	528 081	553 583	565 333	601 381
<i>Augmentation / à 2020</i>					<i>+ 17%</i>
Dépenses de Fonctionnement	367 427	415 991	427 362	452 323	497 304
<i>Augmentation / à 2020</i>					<i>+ 35%</i>
Excédent de fonctionnement ou Epargne brute	144 417	112 090	126 221	113 011	104 077
Remboursement du capital	30 714	30 714	65 000	131 540	74 128
Epargne nette	113 703	81 376	61 221	-18 530	29 949

Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute = montant dégagé chaque année pour rembourser la dette ou investir.

Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette = montant dégagé chaque année pour investir.

